

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2012**

<b><u>Présent-e-s :</u></b>	Mme	Tatiana	Hoyos Bajrami	BA	Présidente
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Vice-présidente
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Secrétaire du bureau
	M.	Olivier	Sauty	MCG	Membre
	M.	Pierre	Barbey	BA	Conseiller
	Mme	Marcelline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Conseillère
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère	
M.	Guillaume	Sauty	MCG	Conseiller	
Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère	
M.	Alain	Walder	DCe	Maire	
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe	
Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe	
M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général	
<b><u>Excusé-e-s :</u></b>	M.	Florian	Giacobino	LR+	Conseiller
<b><u>Procès-verbaliste :</u></b>	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative  
 DCe : Démocrate chrétien et Entente  
 LR+ : Libéral, Radical et Plus  
 MCG : Mouvement citoyens genevois

Mme T. Hoyos Bajrami, présidente du Conseil municipal, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et excuse l'absence de M. F. Giacobino ; elle ouvre la séance à 20h35.

## **I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 11 septembre 2012
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
  - VI.1. *P-D-1311 Crédit d'investissement de CHF 25'000.- destiné à étudier la remise à ciel ouvert du Nant du Maraîchet – Contrat corridors Champagne-Genevois*
  - VI.2. *P-D-1312 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2012 de CHF 8'000.- destiné à la rénovation du Centre paroissial protestant Plan-les-Ouates, Bardonnex et Perly-Certoux*
  - VI.3. *P-D-1313 Subvention d'investissement de CHF 152'000.- destinée à l'installation de deux stations pour vélos en libre service (VLS)*
  - VI.4. *P-D-1314 Crédit d'investissement de CHF 91'000.- destiné à l'entretien des collecteurs du réseau secondaire*
  - VI.5. *P-D-1315 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2012 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une subvention annuelle en faveur du Centre de réadaptation des rapaces (CRR)*
  - VI.6. *P-D-1316 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2012 de CHF 8'000.- pour l'octroi d'une subvention extraordinaire destiné à la réalisation de deux volières pour le Centre de réadaptation des rapaces (CRR)*
  - VI.7. *P-D-1317 Approbation du budget de fonctionnement 2013, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter*
- VII. Réponse du Maire à la motion M-1012 *Pour limiter l'impact sur la commune du recyclage de matériaux et déchets de chantier (béton, bitume, minéraux) ainsi que la mise à jour des informations et étude d'impact y relative*
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2012**

➔ **Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2012 est approuvé avec remerciements à son auteur.**

### **III COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

1. Lecture de la lettre de remerciements, datée du 15 septembre 2012, reçue de Festiverbant.

### **IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES**

#### **1. Ecole de Compesières – effectifs**

**M. A. Walder** souhaite informer les membres du Conseil municipal sur les effectifs de l'école de Compesières. 184 élèves fréquentent l'école (177 en 2011), 139 habitent la commune de Bardonnex (134 en 2011), 18 sont de la commune de Plan-les-Ouates (17 en 2011), 15 proviennent d'autres communes genevoises (6 en 2011) et 12 de France (20 en 2011). Enfin, la part d'élèves issus de la commune de Bardonnex représente le 76% de la totalité des élèves.

#### **2. Cartes journalières CFF**

A fin septembre 2012, 823 cartes ont été vendues pour un total de CHF 32'920.- ; **M. A. Walder** rappelle que le coût d'achat des quatre abonnements s'est élevé à CHF 45'200.-. A moins de vendre 103 abonnements par mois, jusqu'à la fin de l'année, la dépense ne sera pas couverte. Pour 2013, chaque abonnement étant approximativement CHF 1'000.- plus cher, il sera d'autant plus difficile de couvrir les frais ; **M. A. Walder** pense qu'une augmentation du prix de vente devra très certainement être discutée.

#### **3. Info-communes**

Un bulletin, émanant du département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement, a été reçu à la mairie. Celui-ci, comprenant quelques informations intéressantes et paraissant deux fois par an, sera transmis aux membres du Conseil municipal.

#### **4. Vandalisme**

**Mme H. Schneuwly** indique que le jeu endommagé au chemin du Maraîchet a été réparé. Elle signale que le banc, installé le long du chemin des Forches et récemment rénové, a été fortement endommagé. En effet, non seulement l'assise mais également le support en fonte, ont subi les affres d'un vandale. Elle ajoute qu'une borne en pierre, sise au chemin des Remparts et indiquant une limite de territoire, a également été arrachée. Elle espère qu'il ne s'agit que de cas isolés et non le début d'une longue série de malveillance.

### **V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS**

Commission sociale et culture :

**Mme B. Guex-Crosier** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- rencontré les représentants et animateurs de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FAS'e) qui ont évoqué le bilan du local des jeunes à la Bossenaz et fait part de leurs activités et actions sur la commune,

- continué la discussion sur le projet « Indépendance » de la P'tite Bouffe,
- entamé une réflexion sur le cadeau des aînés,
- mis en route le projet « Compesières en lumières 2012 ».

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

**M. B. Boymond** indique que, lors de sa dernière séance, la commission :

- a parlé des légères réfections à entreprendre sur les différents jeux, notamment les chevaux à bascule,
- a discuté des travaux de la mise en séparatif du bâtiment du stade Alfred-Comoli,
- a pris note du rapport du Touring Club Suisse relatif aux mesures de trafic et de vitesses effectuées sur divers tronçons de la commune,
- a réfléchi à la mise en place d'un tournus pour la rénovation des bancs publics.

Commission environnement et développement durable :

**M. D. Fischer** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des bâtiments et écoles :

**Mme M. Devins** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- étudié le projet d'aménagement de la salle des commissions proposé par Mme G. Thabuis, technicienne communale,
- discuté du changement de revêtement de sol de la salle polyvalente pour cause de « cloquage » probablement dû à l'humidité.

Commission des finances :

**Mme T. Hoyos Bajrami** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- traité une demande de fonds de la paroisse protestante de Plan-les-Ouates,
- étudié une statistique communale et cantonale sur la sécurité,
- débattu au sujet de la demande de mise en place d'un itinéraire pédestre étalonné.

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

**M. A. Krasnosselski** indique que la commission :

- a traité quelques demandes d'autorisation de construire,
- a entamé une première approche informative relative à l'échange ou à la vente de la parcelle de la Tuilerie de Bardonnex.

## **VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION**

### **1. P-D-1311 Crédit d'investissement de CHF 25'000.- destiné à étudier la remise à ciel ouvert du Nant du Maraîchet – Contrat corridors Champagne-Genevois**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui, se référant à l'exposé des motifs, rappelle que ce projet fait partie du projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Le coût de l'étude, pris en charge à parts égales entre le canton et la commune de Bardonnex, s'élève à CHF 50'000.-. Une fois cette dernière réalisée, la remise à ciel ouvert d'un tronçon du Nant du Maraîchet sera à nouveau soumise au Conseil municipal; elle est à ce jour estimée à CHF 207'360.- et la participation de la commune devrait s'élever à 20% de la somme.

Il précise que, dans tous les cas, l'accessibilité aux cultures devra être prise en compte. Il ajoute que ce projet, présenté aux commissions de l'aménagement et de l'environnement et du développement durable, est très intéressant et représente une plus-value pour la commune notamment en terme de cheminement piétonnier. Enfin, il propose la modification du 3<sup>ème</sup> décide en « d'amortir la dépense avec le crédit qui sera voté pour la réalisation des travaux ».

**M. P. Barbey**, au nom du groupe Bardonnex Alternative, estime que ce projet est magnifique et regrette qu'il ait été amputé de ses deux tiers. Il conclut que le coût de ce projet n'est pas excessif en rapport à l'attrait qu'il représente pour la commune de Bardonnex, les corridors biologiques et la biodiversité.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1311.**

*P-D-1311 Crédit d'investissement de CHF 25'000.- destiné à étudier la remise à ciel ouvert du Nant du Maraîchet – Contrat corridors Champagne-Genevois*

*Considérant,*

- le projet d'agglomération franco-valdo-genevois – Contrat corridors – synthèse des mesures, secteur Champagne-Genevois,
- le caractère environnemental d'un tel projet,
- la signature du 12 novembre 2012 des contrats corridors biologiques,
- le préavis favorable de la commission d'aménagement du 20 septembre 2012,
- l'exposé des motifs ainsi que les documents explicatifs.

*Sur proposition du maire et des adjointes,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 25'000.- destiné à étudier la remise à ciel ouvert du Nant du Maraîchet selon le projet prévu dans la mesure 26 du cahier 13-62 concernant le contrat corridors du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, sous rubrique 7100.501.17 puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubrique 7100.141.17.*
3. *D'amortir la dépense avec le crédit qui sera voté pour la réalisation des travaux.*
4. *D'attribuer au fonds de décoration 1% du montant des travaux effectifs.*
5. *En cas de non-réalisation du projet, d'amortir ce crédit en cinq ans, soit de 2014 à 2018, par le compte de fonctionnement 7100.331.17.*

**Cette délibération est adoptée par 13 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention.**

**2. P-D-1312 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2012 de CHF 8'000.- destiné à la rénovation du Centre paroissial protestant Plan-les-Ouates, Bardonnex et Perly-Certoux**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui, se référant à l'exposé des motifs, indique que le bâtiment, à l'usage des activités culturelles, est également disponible pour des manifestations, telles que conférence, anniversaire, exposition ou soirée cinéma-débat. Il peut être loué par l'ensemble des paroissiens, mais également les habitants des trois communes concernées. Comme pour la rénovation de l'Église catholique de Compesières, l'Exécutif vous propose de participer à cette rénovation par l'octroi d'un don de CHF 8'000.-. Ce montant a été calculé sur la base du soutien apporté à la rénovation de l'Église catholique de Compesières en fonction du nombre d'habitants de la commune de Bardonnex de religion protestante. Le soutien ainsi apporté répond à une même logique.

**Mme M. Barrillier**, relevant l'importance sociale de ce projet liant trois communes et les économies énergétiques qui seront réalisées suite à cette rénovation, propose d'arrondir la somme à CHF 10'000.-.

**M. L. Lavarini** estime que la règle de trois qui a servi au calcul du montant de la somme initialement proposée est une base correcte qui pourrait servir dans d'autres cas, il soutient donc le maintien d'une aide de CHF 8'000.-.

**M. O. Sauty** précise que la base du calcul prend en compte la population protestante de l'an 2000, ce qui est incorrect puisque le chiffre a probablement augmenté. Il indique que le groupe MCG soutiendra la proposition d'amendement de porter la somme à CHF 10'000.-. Il relève que si le Conseil municipal est apte à voter un crédit de CHF 25'000.- pour que les grenouilles soient à l'aise, il peut voter CHF 10'000.- pour que des paroissiens se retrouvent dans des locaux dignes de ce nom, ce d'autant plus que la commune de Bardonnex en a les moyens.

**M. P. Barbey** aimerait bien donner davantage que ce qui est proposé, mais il ne saurait comment justifier le montant par rapport à d'autres religions qui pourraient également faire des appels de financement.

**M. G. Rana Zolana** craint, qu'en appliquant systématiquement la clé de répartition proposée ce soir, la commune ne soit trop liée et ne puisse arguer si d'autres congrégations devaient lui présenter des demandes de soutien.

**Selon M. A. Krasnosselski**, la méthode de calcul est cohérente. Il ajoute qu'ayant la chance de vivre dans un pays où la séparation entre l'Église et l'État est un fait, le Conseil municipal n'a aucune obligation de donner.

**Pour M. D. Fischer**, la rénovation du bâtiment de la paroisse protestante touchant plusieurs communes et étant sis à Plan-les-Ouates, il ne voit pas de raison de s'engager plus que pour l'église de Compesières établie, elle, sur la commune de Bardonnex.

**M. N. Dewaele** pense que la base de réflexion établie permet d'être équitable sur l'ensemble des demandes que la commune pourrait recevoir.

Aucune clé de répartition n'influencerait **M. O. Sauty** pour voter en faveur d'un objet en lequel il ne croirait pas. Le sujet de ce soir n'est pas l'équité mais la participation financière à la rénovation d'un bâtiment communautaire; Il réitère son encouragement à voter en faveur de l'amendement proposé.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le projet d'amendement, soit de porter la somme de CHF 8'000.- à CHF 10'000.-. Celui-ci est refusé par 9 voix contre, 4 voix pour, 2 abstentions.**

➔ **La présidente soumet alors au vote l'approbation du projet de délibération 1312.**

*P-D-1312 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2012 de CHF 8'000.- destiné à la rénovation du Centre paroissial protestant Plan-les-Ouates, Bardonnex et Perly-Certoux*

*Considérant,*

- le projet de rénovation du Centre paroissial protestant Plan-les-Ouates, Bardonnex et Perly-Certoux,
- l'état de vétusté du bâtiment et son isolation insuffisante,
- l'intérêt du bâtiment pour des manifestations tout-public,
- le préavis favorable de la commission des finances du 24 septembre 2012,
- l'exposé des motifs ainsi que les documents explicatifs.

*Sur proposition du maire et des adjointes,*

➔ **Le Conseil municipal décide**

1. *D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement de CHF 8'000.- destiné à la rénovation du Centre paroissial protestant Plan-les-Ouates, Bardonnex et Perly-Certoux.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement, sous rubrique 3000.365.04.*
3. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.*

**Cette délibération est adoptée par 14 voix pour, 1 abstention.**

**3. P-D-1313 Subvention d'investissement de CHF 152'000.- destinée à l'installation de deux stations pour vélos en libre service (VLS)**

Malgré l'opposition à l'entrée en matière de deux membres de l'assemblée, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle que depuis plusieurs années, le canton de Genève envisage de compléter les actions de mobilité par la mise à disposition du public de vélos en libre service, comme cela existe dans de nombreuses villes européennes et dans le monde.

Le projet, étroitement lié à l'usage des Transports publics genevois, vise notamment à améliorer les déplacements sur courtes distances et à valoriser l'image de *l'éco mobilité* du canton et des communes en limitant les impacts sur l'environnement tels que les émissions de gaz à effet de serre.

Le parcours cible serait un trajet de moins de trois kilomètres et inférieur à 30 minutes. La commune de Bardonnex envisage l'installation de deux stations : une à Bardonnex et une à Croix-de-Rozon ; ceci permettrait de rejoindre rapidement Perly ou Carouge où d'autres stations sont également prévues. Malgré quelques incertitudes, notamment au niveau de la participation aux coûts de fonctionnement qui seront facturés aux communes partenaires, à l'assurance de la disponibilité des vélos sur les différents sites, M. A. Walder soutient ce projet. Il rappelle que toute nouveauté comporte un certain nombre de risques mais aussi de réussite. Il a déjà fait usage de vélos en libre service alors qu'il était en voyage et il a toujours trouvé agréable de vivre ces déplacements différemment de la voie classique du métro ou du bus.

**M. G. Sauty** souhaite relever les mauvais côtés du projet. La gestion des différentes stations sera assurée par une entreprise en sous-traitance des Transports publics genevois SA (TPG SA). Pour la petite histoire, il rappelle que cette dernière est financée par les impôts des concitoyens. L'association Genève Roule aura, quant à elle, la charge d'entretenir et de déplacer les vélos sur les différents sites. Pour cela, cette association crée des emplois de solidarité, soit l'embauche de personnes en fin de droit pour un salaire de misère. La remise en état de vélos vandalisés sera aussi de leur ressort et à la charge de la commune. Bien qu'il comprenne que pour des villes, il soit essentiel d'assurer une complémentarité aux transports en commun, pour Bardonnex, il souhaiterait plus judicieux d'améliorer la desserte des TPG. Pour ces raisons, il invite ses collègues du Conseil municipal à refuser la délibération proposée ce soir.

**M. Ch. Hottelier** félicite la mairie d'avoir fait les démarches nécessaires permettant de proposer cette délibération ; même si la commune de Bardonnex ne se trouve pas au centre-ville, elle prouve qu'elle fait partie de l'agglomération et qu'elle peut également proposer différentes alternatives de déplacements. Cycliste convaincu, il pense qu'il est important de favoriser la mobilité douce et d'inciter les gens à modifier leurs habitudes de transport en mettant différents moyens à leur disposition. Il espère enfin que le Conseil municipal de Bardonnex accueillera plus largement le projet que ne l'a fait son homologue de Perly-Certoux qui ne l'a approuvé que de quelques voix.

La mise en place de 16 vélos seulement étant concernée, **M. G. Sauty** pense qu'il n'y a pas besoin d'investir autant d'argent pour diversifier l'offre de transports. Il préférerait, par exemple, investir cette somme dans la desserte de Landecy par les TPG.

**M. A. Walder** aurait peut-être pu rejoindre les aînés au château de Prangins par l'emprunt d'un vélo en libre service puisque cette commune en est dotée ! Concernant le vandalisme commis sur les vélos, il a pu lire dans le dossier de présentation que les réparations sont prises en charge par TPG Vélos SA.



Faisant un rapide calcul, **M. N. Dewaele** estime que l'investissement, en amortissant sur cinq ans, reviendrait à CHF 40'000.- par année, soit à CHF 2'500.- le vélo ce qui représente une certaine somme.

Bien que ce concept soit très intéressant, **M. D. Fischer** pense qu'une telle offre est intéressante dans des villes qui ne présentent que très peu de dénivelé, ce qui n'est pas le cas de Genève. Il est en effet très probable que les vélos soient fortement sollicités à la descente mais pas à la montée. Si d'aventure une personne devait revenir à Croix-de-Rozon à l'aide d'un VLS et, qu'arrivée à destination, le râtelier soit complet car récemment renfloué, que fait-elle ? Elle doit non seulement trouver une station libre pour accueillir le vélo mais également un moyen lui permettant de rejoindre ensuite son domicile. Pour ces raisons, il s'opposera à la délibération proposée.

Mme **M. Barrillier** demande qui seront les utilisateurs des VLS ; les personnes empruntant ce mode de déplacement ayant généralement leur propre bicyclette.

A contrario des déclarations de M. G. Sauty, **Mme T. Hoyos Bajrami** estime heureux que ce projet permette la création d'emploi solidarité. Selon elle, il est préférable pour un chômeur en fin de droit d'avoir recours à un emploi solidarité plutôt que de devoir dépendre intégralement de l'Hospice Général. Quant à la disponibilité des vélos dans les différentes stations, elle pense qu'une commune peut tout à fait tirer la sonnette d'alarme auprès des TPG Vélos SA pour remédier à un manquement ou à une mauvaise répartition. Le prix est en effet assez élevé, mais Mme T. Hoyos Bajrami considère que tout défi visant à améliorer une qualité de vie ou un respect de l'environnement, représente actuellement un certain investissement. Enfin sur les 2000 habitants que compte la commune, il y aura bien 16 personnes qui, le matin trouveront leur propre vélo à plat, auront envie de profiter du bon air ou auront une bonne raison d'emprunter un VLS. Selon elle, le vote de ce soir est un vote de conscience et une façon de dire que la commune est prête à ouvrir de nouvelles portes mêmes si elles ont un certain prix.

Ce projet est tourné vers un certain futur et va au-delà du simple fait de pédaler sur un vélo. En effet, il offre notamment un cadre de travail à des personnes qui n'en ont pas, soit à une cinquantaine d'individus. **M. A. Walder** rappelle d'ailleurs que bon nombre de prestations sont offertes et possibles grâce à des emplois solidarité. Pour revenir au fonctionnement des VLS, il précise que l'ensemble du dispositif sera interconnecté et que la disponibilité des vélos pourra être surveillée par ordinateur.

Aujourd'hui la commune de Bardonnex est vieillissante et peine à faire construire des habitations permettant de retenir ses jeunes. **M. N. Dewaele** serait prêt à consacrer un tel montant à une action de solidarité mais, parlant de mobilité, il préférerait que l'effort de la commune soit en faveur de la mobilité réduite. Il rappelle comme il est en effet difficile de vieillir dans nos villages où les moyens de transports sont limités. Il appuie ce choix par le fait que les personnes susceptibles d'utiliser les VLS sont, selon lui, capables de subvenir à leurs besoins en terme de mobilité douce.

Selon **Mme F. Parisod Nicolet**, ce n'est pas l'installation de 16 vélos en libre service sur la commune qui va régler les problèmes d'offres de transport. Pensant aux personnes âgées, elle regrette la disparition du Proxibus qui, comparativement, rendaient de bien plus grands services aux personnes âgées que ne pourraient offrir les VLS aux plus jeunes.

Revenant sur les services du Proxibus, **M. O. Sauty** pense également que de bien meilleurs résultats étaient obtenus au niveau de la mobilité. Il pense que la création d'une aire de covoiturage assortie d'une amélioration de la communication seraient également des moyens alternatifs qui pourraient être proposés en lieu et place de VLS.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1313.**

*P-D-1313 Subvention d'investissement de CHF 152'000.- destinée à l'installation de deux stations pour vélos en libre service (VLS)*

*Considérant,*

- le projet de Vélo en libre service (VLS) étudié conjointement par l'État de Genève, les communes et les Transports publics genevois (TPG),
- les avantages environnementaux d'un tel projet,
- les atouts de la pratique du vélo en milieu urbain, mode de transport simple, souple économique,
- l'intérêt de pouvoir éviter les problèmes d'encombrements et d'optimiser les trajets,
- l'intérêt de présenter un projet exemplaire sur le plan de la mobilité et de l'environnement,
- le préavis défavorable de la commission d'aménagement du 20 septembre 2012,
- l'exposé des motifs.

*Sur proposition du maire et des adjointes,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'octroyer une subvention d'investissement de CHF 152'000.- destinée à l'installation de deux stations pour vélos en libre service (VLS), une à Croix-de-Rozon et l'autre à Bardonnex.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, sous rubrique 6500.564.00.*
3. *De la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubrique 6500.164.00.*
4. *D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités de 2014 à 2023, sous rubrique 6500.331.00.*
5. *D'attribuer au fonds de décoration 1% du montant des travaux effectifs.*

**Cette délibération est refusée par 12 voix contre, 2 voix pour, 1 abstention.**

**4. P-D-1314 Crédit d'investissement de CHF 91'000.- destiné à l'entretien des collecteurs du réseau secondaire**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. H. Schneuwly** qui, se référant à l'exposé des motifs, rappelle que le canton oblige les communes à régulièrement analyser le réseau secondaire, mandat qui a été confié aux SIG depuis 2010.

Des deux premiers rapports de 2010 et 2011, il résulte que trois endroits ont été qualifiés « à réparer dans les meilleurs délais » : devant l'Auberge de Compesières, à proximité de la route de Cugny, au chemin Babel et au chemin des Rupières. Elle ajoute qu'une technique novatrice permet de laisser la surface des chemins intacts et engendre de ce fait moins de nuisances et moins de coûts. Elle précise que la délibération présentée ce soir a reçu l'aval de la commission des routes.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1314.**

P-D-1314 Crédit d'investissement de CHF 91'000.- destiné à l'entretien des collecteurs du réseau secondaire

*Considérant,*

- *le concept d'assainissement du plan général d'évacuation des eaux (PGEE),*
- *le rapport d'analyse des eaux usées fourni par les SIG, lesquels sont mandatés par la commune dans le cadre de l'entretien des collecteurs du réseau secondaire,*
- *la nécessité d'entreprendre en trois endroits des travaux de réparation « dans les meilleurs délais », selon le rapport,*
- *le préavis favorable de la commission des routes,*
- *l'exposé des motifs.*

*Sur proposition du maire et des adjointes,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 91'000.- destiné à l'entretien des collecteurs du réseau secondaire.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, 7100.501.18, puis de la porter à l'actif du bilan, sous rubrique 7100.141.18, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette, après déduction de la subvention cantonale et prélèvement sur les taxes d'écoulement, au moyen de 20 annuités de 2014 à 2033, sous rubrique 7100.331.18.
4. D'attribuer au fonds de décoration 1% du montant des travaux effectifs

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.**

5. **P-D-1315 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2012 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une subvention annuelle en faveur du Centre de réadaptation des rapaces (CRR)**
6. **P-D-1316 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2012 de CHF 8'000.- pour l'octroi d'une subvention extraordinaire destiné à la réalisation de deux volières pour le Centre de réadaptation des rapaces (CRR)**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente propose de débattre conjointement les deux projets de délibération et cède la parole à **M. N. Dewaele**, auteur des textes.

Celui-ci relève, dans un premier temps, la mission écologique et pédagogique du Centre de réadaptation des rapaces (CRR). Ce dernier ne touche, à ce jour, aucune subvention, si ce n'est de fondations privées, alors que ses charges de fonctionnement sont très élevées. Séduit par l'engagement de M. Ludovic Bourqui et de ses collègues, M. N. Dewaele propose que la commune soutienne les activités du CRR par une subvention annuelle de CHF 10'000.- et par l'achat, pour une valeur de CHF 8'000.--, de deux volières qui porteraient les armoiries communales.

Pour des raisons d'équité envers les autres associations communales, **M. G. Rana Zolana** propose que la délibération relative à une subvention annuelle de CHF 10'000.- soit renvoyée en commission, la deuxième, relative à une aide ponctuelle de CHF 8'000.-, pouvant être votée sur le siège.

**M. N. Dewaele** précise que sa démarche a été encouragée par la commission Environnement et développement durable qui ne pouvait s'autosaisir du projet.

**M. Ch. Hottelier** soutient le renvoi en commission, beaucoup de questions et interrogations quant au fonctionnement et aux activités du centre restant en suspens.

**M. P. Barbey** relève qu'aucune demande n'a été faite de la part de l'association ; il pourrait en déduire qu'elle n'a, a priori, pas besoin d'argent. En qualité de membre de la commission de l'aménagement, M. P. Barbey souhaiterait s'assurer, avant que la commune ne subventionne le CRR, que les différentes constructions et installations composant ce dernier soient conformes à la législation.

Renseignement pris, **M. N. Dewaele** précise qu'il semblerait que l'accord du vétérinaire cantonal subordonne toutes les autres autorisations pour l'installation d'éléments nécessaires au fonctionnement du centre, du moment que ceux-ci ne soient pas de taille démesurée et démontables.

**M. D. Fischer** est surpris que les membres du Conseil municipal manquent de renseignements pour prendre une décision sur le siège. Lors de la dernière séance, un dépliant, sur lequel figurait l'adresse internet du centre donnant accès à toutes les informations nécessaires, leur avait pourtant été remis. A ses yeux, il est important que la commune fasse un geste en faveur de ce centre installé sur son territoire, ce d'autant plus que la construction rapide d'une volière est nécessaire.

La décision n'étant pas urgente, **M. O. Sauty** approuve le renvoi en commission, de l'environnement et du développement durable ou des finances, des deux délibérations.

La commune reçoit des dizaines de dossiers de demandes d'aide pour la réalisation de puits, de maisons d'accueil pour des enfants, des femmes ou des familles, pour l'aménagement d'écoles, etc, et tous sont renvoyés d'office en commission. **M. G. Sauty** estime qu'il doit en être de même pour ces deux délibérations.

**M. A. Krasnosselski** relève la dimension pédagogique du centre qui accueille la plupart des écoles de la République. Quant au choix de la commission qui devrait traiter du sujet, il penche pour celle des finances.

M. P. Barbey pense que le point de vue formel de l'aménagement doit être étudié ; de ce fait, il souhaiterait un renvoi en commission de l'aménagement.

- ➔ La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le renvoi en commission du projet de délibération 1315 qui est accepté par 12 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.
- ➔ La présidente soumet ensuite au vote le renvoi en commission du projet de délibération 1316 qui est refusé par 8 voix contre, 4 voix pour, 3 abstentions.
- ➔ La présidente soumet ensuite au vote le choix de la commission qui traitera la délibération 1315. La commission de l'environnement et du développement durable est retenue par 8 voix pour (la commission de l'aménagement obtenant 2 voix et celle des finances 6 voix).
- ➔ Pour terminer, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération 1316.

P-D-1316 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2012 de CHF 8'000.- pour l'octroi d'une subvention extraordinaire destiné à la réalisation de deux volières pour le Centre de réadaptation des rapaces (CRR)

*Considérant,*

- *l'implantation, sur la commune de Bardonnex, du Centre de réadaptation des rapaces (CRR), un Centre de soins animé par une équipe motivée et compétente, régi par une association à but non lucratif dont la mission est de soigner et de relâcher les rapaces et autres oiseaux dans un milieu naturel,*
- *la mission tant écologique que pédagogique du CRR, laquelle s'inscrit parfaitement dans notre volonté de soutien pour le développement durable,*
- *que le CRR fait partie des atouts et valeurs de notre commune répondant en tout point à nos aspirations.*

*Sur proposition du groupe DC & Entente,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'octroyer un crédit supplémentaire de fonctionnement 2012 de CHF 8'000.- pour l'octroi d'une subvention extraordinaire destiné à la réalisation de deux volières pour le Centre de réadaptation des rapaces (CRR).
2. De la mise sur pied d'une inauguration officielle.
3. De fournir une plaque aux couleurs et référence de la commune que le CRR pour apposer à l'endroit des donateurs.
4. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement, sous rubrique 7800.365.15.
5. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 12 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.**

## **7. P-D-1317 Approbation du budget de fonctionnement 2013, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui énumère les documents remis à chaque membre du Conseil municipal, soit : la présentation du projet de budget 2013, les comptes de fonctionnement en 2 fonctions/3 natures, les comptes de fonctionnement par commission en 4 fonctions/5 natures, le tableau des investissements en 4 fonctions/5 natures et le projet de délibération P-D-1317.

**Mme T. Hoyos Bajrami** demande si la mairie a, en sa possession, des chiffres indicatifs relatif au taux de chômage qui pourrait influencer les rentrées fiscales en 2013, suite à la fermeture, fin 2012, d'une grande entreprise de la place.

**M. A. Walder** répond par la négative ; il précise que cela ne provoquerait, dans tous les cas, pas de grandes différences puisque les personnes concernées deviendraient alors entièrement taxables sur la commune.

**M. O. Sauty** demande si l'installation de défibrillateurs est une obligation légale et s'il est prévu de former quelques personnes pour leur utilisation.

Il n'y a aucune obligation légale d'installer des défibrillateurs et il s'agit, si **M. A. Walder** peut le dire ainsi, d'un coup de cœur de l'Exécutif. Même si l'emploi de ces appareils reste assez simple, la commune devra s'intéresser à la formation de quelques personnes au sein des différentes associations ayant leurs activités dans les bâtiments communaux.

**M. G. Sauty** ajoute que l'utilisation des défibrillateurs, mis à la disposition du public, est très simple. Par exemple, si la personne est saine et si le cœur va bien, il n'y a aucun moyen de pouvoir donner la décharge. Comme le disait le maire précédemment, le plus difficile est peut-être de raser, si nécessaire, le patient, sans le couper de toutes parts.

**M. O. Sauty** remarque que l'achat du terrain de la Tuilerie figure dans les dépenses du patrimoine financier, qu'en est-il de la construction du bâtiment artisanal ? Est-il prévu un budget d'étude ou une participation à la construction ?

La commune arrive à bout touchant de l'acquisition du terrain nécessaire à la construction du bâtiment artisanal. Une étude de faisabilité, permettant d'étudier les deux offres reçues, de faire un devis général pour estimer le coût du bâtiment et de recevoir les conseils de la personne mandatée, a été lancée. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si la commune construit le bâtiment ou si elle octroie un droit de superficie à une entité à choisir, lui laissant ainsi le risque de la construction. **M. A. Walder** précise qu'il n'est cependant pas la vocation de la commune de faire du bâtiment artisanal, l'objectif du projet étant de soutenir des entreprises installées sur la commune qui chercheraient des locaux plus adaptés et d'en déloger d'autres qui ne se situent pas dans la zone adéquate.

**M. G. Rana Zolana** remercie le maire pour la présentation des différents documents et propose le renvoi du projet de délibération dans les différentes commissions.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le renvoi du projet de délibération dans les différentes commissions ; celui-ci est accepté à l'unanimité.**

## **VII RÉPONSE DU MAIRE A LA MOTION M-1012 POUR LIMITER L'IMPACT SUR LA COMMUNE DU RECYCLAGE DE MATÉRIAUX ET DÉCHETS DE CHANTIER (BÉTON, BITUME, MINÉRAUX) AINSI QUE LA MISE A JOUR DES INFORMATIONS ET ÉTUDE D'IMPACT Y RELATIVE**

Dans un premier temps, **M. A. Walder** remercie M. N. Dewaele pour le dépôt de cette motion qui a permis une étude plus approfondie de la problématique. Pour le moment, aux dires de Bardonnex, aucun recyclage n'est entrepris ; la commune devra néanmoins rester attentive afin de demander une réévaluation de la situation dès que l'activité débutera.

En ce qui concerne le site qui accueillera le recyclage, il est situé derrière le bâtiment principal de l'entreprise et non côté village ; ceci devrait atténuer les problèmes de bruit et de poussière.

Le plus inquiétant reste le trafic des camions, le site étant mal desservi par les accès routiers. Les seuls itinéraires possibles étant une arrivée depuis l'autoroute, le chemin de la Châtière, la route de Bardonnex, le chemin du Rouet puis la route des Epinglis, ou alors un accès depuis Saconnex-d'Arve ou Croix-de-Rozon avec un virage assez diabolique pour quitter la route de Cugny. M. A. Walder indique qu'une discussion relative à la création d'une sortie d'autoroute qui desservirait la zone est actuellement en cours avec la commune de Perly-Certoux.

Enfin, le Tribunal fédéral administratif n'a pas donné de retour quant aux modifications législatives votées par le Grand Conseil (lois no 10701 et 10702). En effet, ces modifications pourraient permettre une exploitation en fond de fosse, actuellement en zone agricole, ce qui diminuerait fortement les nuisances.

**M. P. Barbey** signale que le rapport date de 2006 ; il est donc de bon augure de rester attentif au développement des mesures qui pourraient être mises en place. Quant au trafic, le seul axe d'accès mentionné est celui empruntant la Châtière.

## **VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS**

### **1. Route d'Annecy – pose de phono absorbant**

L'installation de phono absorbant sur la route d'Annecy a reçu un retour très positif des riverains qui ont dénoté une très nette baisse des nuisances liées à la circulation. Cependant, en parallèle, des trous, mal signalisés et dangereux, ont été entrepris sur les trottoirs ; **Mme S. Schrag** souhaiterait savoir quand ils seront rebouchés.

## **2. Route des Ravières – transit de camions**

La route des Ravières est régulièrement empruntée par des camions alors que la circulation sur ce tronçon leur est interdite. **M. N. Dewaele** demande si les APM (agents de police municipale) pourraient effectuer des contrôles.

**Mme H. Schneuwly** l'informe que cette démarche a été entreprise ; les APM vont procéder à des contrôles et amender les contrevenants.

## **3. Croix-de-Rozon – bus scolaire**

**M. G. Rana Zolana** a pu remarquer que le bus scolaire, ligne 44, est régulièrement bondé. Serait-il possible que les TPG mettent un plus grand bus à disposition ou que son passage soit plus fréquent aux heures de pointe ?

## **4. Ecole de Compesières – enfant à mobilité réduite**

Faisant suite à l'impossibilité de trouver un arrangement pour que l'élève à mobilité réduite soit scolarisé dans un bâtiment adapté à son handicap, **M. O. Sauty** signale qu'il a saisi le Département de l'instruction publique, lequel se penchera sur la question.

**M. Ch. Hottelier** demande si la commune a reçu une plainte à ce sujet.

**Mme B. Guex-Crosier** l'informe que la maman a simplement téléphoné pour demander pourquoi l'enfant était à nouveau scolarisé dans l'école 1900.

## **5. Noctambus – assemblée générale**

**M. O. Sauty** indique que l'assemblée générale du Noctambus se déroulant ce soir, il prie l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence du délégué de la commune, **M. G. Sauty**, qui n'a pu s'y rendre.

## **6. Chemin du Maraîchet - moutons**

Depuis quelques temps, des moutons sont installés dans une prairie en bordure du chemin du Maraîchet. **Mme M. Devins** a pu constater que des vandales ont délibérément endommagé la barrière permettant ainsi la fuite de quelques animaux.

## **7. Sortie automnale des aînés**

**Mme H. Schneuwly** remercie les organisateurs de la sortie automnale des aînés. Tous les participants ont passé un très agréable moment.

## **8. Ecole de Compesières**

Le bureau du Conseil municipal a demandé une retranscription en mot à mot de ce point, d'où une syntaxe particulière.

**Mme T. Hoyos Bajrami** : « Je souhaiterais intervenir dans le cadre d'une information et suite à cette information, une demande d'action. Il faut savoir que dans les premières semaines de la rentrée scolaire, trois enfants âgés de six ans sont partis de l'école alors qu'ils devaient aller au parascolaire. Ils ont quitté le ..., ils ont fui l'école, ils sont partis de l'école, ils sont sortis, ils ont été repêchés par le parascolaire à la poste de Croix-de-Rozon grâce à la patrouilleuse qui a informé de la direction dans laquelle ils sont allés, donc on a échappé belle à ça.



Suite à ça, les parents, dont je fais partie, ont rencontré le GIAP et le directeur de l'école pour demander comment cela se passe et comprendre comment cela a pu se passer que l'on a perdu la vigilance de trois enfants qui devaient partir au parascolaire et, je vous passe les détails, en gros il y a une nouvelle procédure qui a été mise en place. Parce qu'effectivement les enfants qui allaient au parascolaire qui étaient en 3 et 4 P, qui correspond à mon époque à 2 et 3 P, devaient partir du bâtiment, de l'ancien bâtiment, et aller au parascolaire tout seuls. C'était que les enfants de 1P et 2P qui étaient repêchés par les dames dans le bâtiment, ancien bâtiment, donc maintenant la procédure a changé depuis la fuite, tous les enfants de 1P, 2P, 3P, 4P sont pris dans l'ancien bâtiment et menés ensemble au parascolaire pour éviter les fuites d'enfants. Mais, dans cette réunion, autant le GIAP que la direction de l'école, ont soulevé un point qui avait déjà été mis en avant auprès de la commune, c'est la sortie qui se trouve dans le préau, qui rejoint la commanderie, là où il y a le bus scolaire, en fait les enfants peuvent sortir par là sans qu'il n'y ait aucune barrière, quelqu'un d'autre peut entrer aussi, ça va dans les deux sens ... »

**M. A. Walder** : « On peut mettre une volière aussi ».

**Mme T. Hoyos Bajrami** : « Et j'ai eu l'information du directeur que, et le conseil d'établissement scolaire, qu'ils avaient eu justement un mail, ils m'ont fait une copie, de Béatrice, concernant le fait qu'il y avait une réalisation d'une barrière pour séparer le préau de la cour de la commanderie ; ça date du 17 février je vais juste prendre 3 lignes pour lire cet e-mail : Madame, Monsieur, je vous remercie ... »

**Mme B. Guex-Crosier** : « Ça n'a rien à voir, c'est pas pour empêcher les enfants de sortir de l'école dans la cour, c'est uniquement pour relier le préau, ça empêchera jamais les enfants de sortir de l'école. »

**Mme T. Hoyos Bajrami** : « De toutes façons, quand ils auront décidé de sortir de l'école il peuvent sortir même quand il y a des barrières aussi. Juste parmi les ..., les enfants en question sont sortis par là. »

**Mme B. Guex-Crosier** : « Et cette barrière ne sera pas fermée à la fin de l'école, cette barrière est là pour les récréations, pour le ballon de foot qui sortirait du jardin du curé et qui irait dans la cour, pour ne pas que les enfants courent derrière. Elle ne devrait pas être fermée à la fin de l'école et c'est une demande des habitants qu'elle ne soit pas fermée. C'est clair que cette barrière est à l'étude, c'est clair que cette barrière est en autorisation de construire parce qu'il faut une autorisation de construire dans le périmètre du château et malheureusement cela prend du temps quand on doit obtenir une autorisation de construire. Ça ne change en rien la problématique, elle ne sera pas fermée. »

**Mme T. Hoyos Bajrami** : « Effectivement, si les enfants veulent sortir ils peuvent sortir par n'importe quelle sortie mais, le cas échéant, cette fois où cela s'est passé, c'est dans cette sortie où il n'y a pas de barrière, de l'autre côté c'est aussi ouvert, les enfants peuvent aussi sortir, la barrière là-bas aussi, c'est juste une question d'avoir quelque chose qui sépare un endroit où il y a les enfants qui sont dans une cour et la commanderie où il y a des voitures qui vont et viennent aussi, donc c'était juste d'avoir un endroit où il y avait effectivement une barrière qu'est pas forcément fermée mais qu'il y a une barrière, là dans le cas il n'y a pas de barrière. Lors de cette réunion, autant le GIAP que l'école ont fait savoir qu'eux, ils prennent leur part de responsabilité mais ils estiment qu'il y a une part de responsabilité aussi à prendre de cette demande ... »

**M. A. Walder** : « C'est n'importe quoi, non mais c'est n'importe quoi, vous avez la sortie dans la cour, on ne va pas mettre une barrière, vous avez le passage de l'école avec le jardin du curé, là il pourrait y avoir une barrière mais alors il faut la fermer quand c'est fini l'école, et puis il y a la sortie à l'arrière, ils peuvent descendre sur la route tout de suite. Alors franchement, la seule chose que je serais d'accord d'entendre, c'est d'obliger tous les élèves à sortir par l'arrière et que le GIAP les attende à cet endroit là. C'est complètement affligeant d'entendre que la commune aurait une responsabilité parce que les enfants peuvent sortir dans la cour.

**Mme T. Hoyos Bajrami** : « Ils nous ont fait savoir qu'en fait ils ont fait la demande depuis une année ... »

**M. A. Walder** : « Ça n'a rien à voir ... »

**Mme B. Guex-Crosier** : « Ça n'a rien à voir, c'est la barrière pour séparer le champs du curé pour la récréation, donc à mon avis et à ma connaissance, le GIAP ne participe pas à la récréation et ne prend pas les enfants à la récréation, il les prend à la fin de l'école et la barrière, elle, doit être ouverte à la fin de l'école.»

**Mme T. Hoyos Bajrami** : « J'ai pas pu finir mon exposé mais je vais peut-être faire passer des photos en attendant.»

**M. A. Walder** : « La seule chose qui est importante à dire c'est que dans les règles du GIAP, ils accueillent les enfants à la sortie de l'école, sortie de l'école c'est au moment où ils sortent de l'école, donc ils ont l'entière responsabilité au moment où les enseignants laissent sortir, qu'ils sortent par la fenêtre, par la porte de devant ou derrière, ils ont à savoir qui ils doivent recevoir et puis à quel endroit ils doivent les attendre. C'est pas compliqué. »

Brouhaha.

**Mme B. Guex-Crosier** : « C'est un mail, tu peux lire, c'est un mail que j'ai adressé au conseil d'établissement au mois de février dernier comme elle l'a dit, suite à une séance où il y a plusieurs choses qui ont été évoquées, dont la pose de cette barrière, et comme je l'ai expliqué au conseil d'établissement et à la commission des bâtiments, qui est informée de cette barrière et de cette demande d'autorisation pour la barrière, parce que ce n'est pas quelque chose que j'ai fait derrière le dos de la commission, et il faut une demande d'autorisation. »

**M. O. Sauty** : « Pour faire part ici au Conseil municipal, c'est une infraction à la LIPAD, j'entends, c'est un échange de courriels entre deux personnes, je ne comprends pas comment il peut arriver ici. »

**Mme T. Hoyos Bajrami** : « Justement la personne qui m'a transmis le courrier m'a dit que ça avait été discuté en commission, que tous les conseillers municipaux étaient au courant et que effectivement il y avait une réalisation d'une barrière pour séparer la cour de la commanderie, des devis ont été demandés pour cette réalisation.

**M. A. Walder** : « Ça n'a rien à voir avec le début de la discussion. »

**Mme T. Hoyos Bajrami** : « Effectivement ça n'a rien à voir parce qu'on pourrait aussi ne pas avoir de barrière du côté où il y a la route, mais il y a une barrière même si elle n'est pas fermée non plus, mais il y a le côté psychologique, c'est pas un trait par terre qui va arrêter ... »

**M. A. Walder** : « Madame la présidente, vous feriez mieux d'intervenir avec des propositions plus concrètes que nous raconter une histoire qui est complètement abracadabrante pour laquelle on n'a même pas participé à la discussion. C'est vraiment perdre notre temps ce soir de vous entendre avec si peu de précisions. »

**Mme T. Hoyos Bajrami** : « Je suis vraiment désolée, je vais rentrer dans les précisions, je pensais que les photos étaient vraiment plus explicites, mon souci c'était pas seulement cette barrière, c'est parti de là la question, je suis venue sur place pour voir, pour parler avec des enseignants qui m'ont effectivement dit qu'il y a des histoires d'autorisation parce que comme vous l'avez souligné maintenant, mais euh ... »

**M. A. Walder** : « Comment on va pouvoir vous le dire que cela n'a strictement rien à voir avec la problématique qu'il y a eu. »

**Mme B. Guex-Crosier** : « La barrière c'est pour la récréation. »

**M. A. Walder** regardant les photos : « Ça c'est explicite ... vous vous foutez de la gueule du monde. Des voitures au milieu du préau, ça c'est explicite qu'il y a un problème. »

**Mme T. Hoyos Bajrami** : « Je n'ai pas fini mon exposé, quand je suis venue voir sur place, effectivement j'ai vu qu'il y avait des voitures qui pouvaient sortir des garages, c'est peut-être aussi pour ça la raison qu'il y aurait aussi cette barrière, parce qu'il faudrait que les gens qui ont un parking dans le préau de l'école, parce qu'il y a un parking dans le préau de l'école, ils puissent avoir accès à l'ouverture de cette barrière pour qu'ils puissent sortir leur voiture. »

**Mme B. Guex-Crosier** : « C'est les enseignants qui seront chargés d'ouvrir, de fermer cette barrière, c'est clairement stipulé, si vous aviez l'entier de la discussion et de l'échange que j'ai eu au sein du conseil d'établissement, c'est les enseignants qui doivent gérer cette barrière pendant les récréations. En aucun cas il n'est stipulé que cette barrière soit fermée pour le GIAP. »

**Mme T. Hoyos Bajrami** : « J'ai mal formulé, je n'ai pas dit fermer. »

**Mme B. Guex-Crosier** : « Comment une barrière va pouvoir répondre à la problématique de 16h00 ? »

**Mme T. Hoyos Bajrami** : « Je n'ai pas encore pu exposer la problématique, je suis désolée, je veux juste finir ce que j'ai à demander. Je suis venue sur place et j'ai juste vu qu'il y avait des voitures qui sortent du garage en plein dans le préau où il y a des enfants qui jouent. Et je me suis dit d'ailleurs que c'était beaucoup plus dangereux de faire sortir des voitures de ce garage. »

**Mme Parisod Nicolet** : « Moi, par protestation je me retire si je n'ai pas la parole assez rapidement. Parce que là on nage dans la confusion totale. Tu es en train de nous parler de problématique de voitures dans le truc, tu mélanges les problèmes privés d'enfants qui partent du parascolaire, ça empêche autre chose, je suis juste pas disposée, c'est clair que c'est aussi mon job d'animer et de tenir les enfants, je ne suis pas prête à entendre tout et n'importe quoi, de mélanger tous les problèmes, on part dans un délire complet, avec des informations qui sont en plus erronées. »

**Mme T. Hoyos Bajrami** : « Je voulais juste que l'on soit conscient du danger que courent les enfants qui sont dans le préau. »

**M. A. Walder** : « Oui, mais Madame la présidente, quel est le rapport avec les trois enfants que l'on a trouvé à Rozon ? Il faut la faire courte. Je vais vous dire pourquoi il y a un garage à cet endroit. Il y a un garage à cet endroit parce que la parcelle ne nous appartient pas. La parcelle appartient à la paroisse et c'est elle qui loue ces garages. Normalement, on a demandé aux habitants de faire attention quand il y a des enfants, qu'ils ne circulent pas pendant les heures d'école. Ceci dit, s'ils rentrent à 17h00 ou 18h00, c'est possible qu'il y ait quelques enfants dans le préau. On leur a demandé de faire attention. La parcelle ne nous appartient pas, c'est vrai que cela ne nous convient pas vraiment qu'il y ait ces parkings là, c'est assez anachronique, ça fait partie de la parcelle qui est aussi la partie en herbe qui est le jardin du curé. Ça n'appartient pas à la commune. »

**Mme T. Hoyos Bajrami** : « Après le garage, est-ce que cela appartient à la commune ? »

**M. A. Walder** : « La partie en herbe et les garages appartiennent à la paroisse. Ça fait partie des propriétés de la paroisse pour lesquelles on essaie de réaliser cet échange depuis une dizaine d'années, avec la nouvelle salle et différentes choses. Il y a deux problèmes, il y a la sécurité et il y a les enfants, ce n'est pas la même chose. »

**Mme T. Hoyos Bajrami** : « C'est deux problèmes de sécurité qui ont surgi, que j'ai vu en même temps, ça n'engage en rien d'autre la commune de savoir que ça existe. »

**M. A. Walder** : « Ce qui ne me convient pas, c'est que vous alliez discuter avec les enseignants et la direction et que vous gobiez tout ce qu'ils vous disent comme quoi cela serait bien de mettre une barrière car cela va certainement les aider dans leur travail. Alors, vous devriez aller leur dire maintenant qu'ils viennent à la mairie et nous discuterons avec eux. »

**Mme T. Hoyos Bajrami** : « Non, non, mais ils m'ont dit qu'ils ont déjà fait le nécessaire. »

**Mme B. Guex-Crosier** : « Cela n'a absolument rien à voir puisque la barrière c'est la récréation et votre problème c'est à 16h00, à la sortie de l'école. Je ne vois pas en quoi la barrière ... »

**Mme T. Hoyos Bajrami** : « Mais le directeur m'a dit qu'ils avaient exactement le même problème à la récréation, c'est comme ça que la discussion est venue. »

**Mme B. Guex-Crosier** : « S'ils ont le même problème à la récréation, faudrait déjà qu'ils viennent nous en parler. C'est un problème de ballon qui va depuis le préau du curé dans la cour, ce n'est pas un problème d'enfants qui quittent l'école. »

**Mme T. Hoyos Bajrami** : « Je voulais que le Conseil municipal sache qu'il y a ça et j'aimerais que ces photos soient jointes à ce qui a été dit parce que ça c'est un problème pour moi de sécurité. Alors là-dessus, qu'on fasse ou qu'on ne fasse pas quelque chose, que ce soit ça ou autre chose, c'est peut-être pas cette barrière-là qu'il faut faire, peut-être qu'il faut mettre ici, je ne sais pas. Je voulais simplement que le Conseil municipal soit au courant qu'il y a ce problème de sécurité. Je ne vais pas rentrer dans les détails, je suis rentrée dans les détails pour essayer de vous expliquer ce qui m'a amenée à voir ce problème de sécurité, c'est tout. Je suis désolée d'avoir pris votre temps et puis j'essaierai d'être plus précise la prochaine fois. Merci. »

## IX CALENDRIER

<b>Commissions</b>	Aménagement	11.10.12	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	09.10.12	18h30	Salle des commissions
		13.11.12	18h30	Salle des commissions
	EDD	11.10.12	20h00	Salle des commissions
		20.11.12	18h30	Salle des commissions
	Finances	30.10.12	20h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	15.10.12	18h30	Salle des commissions
		05.11.12	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	18.10.12	18h30	Salle des commissions
		09.11.12	18h30	Salle des commissions
		29.11.12	18h30	Salle polyvalente
	Bureau	01.11.12	18h30	Mairie
	Conseil municipal	14.11.12	20h30	Salle des chevaliers
	Course du Conseil municipal	08.06.13		

La présidente remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié à la salle des commissions, lève la séance à 23h20.

Tatiana Hoyos Bajrami, présidente

Genève, le 15 octobre 2012/fb